

*Communauté de Communes
du Pays de Saint-Eloy
Compte-rendu du Conseil communautaire du 7 mars 2017*

Etaient présents : François BLANCHON (Charensat) ; Serge BODEAU (Ars-les-Favets) ; Karine BOURNAT GONZALEZ (Neuf-Eglise) ; Michelle BOUSCAVERT (Saint-Eloy-les-Mines) ; Christian BREYNE (Vergheas) ; François BRUNET (Saint Maurice près de Pionsat) ; Jean-Claude CAZEAU (LA Cellette) ; Guy CHARTOIRE (Durmignat) ; Daniel CLUZEL (Gouttieres) ; Claude DEQUAIRE (Saint-Eloy-les-Mines) ; Jacqueline DUBOISSET (Saint-Eloy-les-Mines) ; Laurent DUMAS (Saint-Maigner) ; Henri DUBREUIL (Saint-Gervais-d'Auvergne) ; Sylvain DURIN (Servant) ; Annelyse DURON (Le Quartier) ; Bernard DUVERGER (Teilhet) ; Bernard FAVIER (Saint-Priest-des-Champs) ; Florence FUENTES (Saint-Gervais-d'Auvergne) ; Jean-Claude GAILLARD (Saint-Gervais-d'Auvergne) ; Jérôme GAUMET (Pionsat) ; Marc GIDEL (Espinasse) ; Michel GIRARD (Saint-Gervais-d'Auvergne) ; Gilles GOUYON (Saint-Priest-des-Champs) ; Huguette GUERLING (Saint-Eloy-les-Mines) ; Christian JOUHET (Saint-Eloy-les-Mines) ; Jocelyne LELONG (Sauret-Besserve) ; Claire LEMPEREUR (Montaigut-en-Combraille) ; Nicole MAGNIER (La Cruzille) ; Annie MANSAT (Montaigut-en-Combraille) ; Daniel MAZUEL (Menat) ; Jean MICHEL (Lapeyrouse) ; Pierre MONTEIL (Saint-Eloy-les-Mines) ; Christiane MOUGEL (Pionsat) ; Roger OLLIER (Buxières-sous-Montaigut) ; Laurence ORIOL (Roche d'Agoux) ; Bernard PENY (Pionsat) ; Michelle POMPILI (Saint-Eloy-les-Mines) ; René POUMEROL (Saint-Julien la Geneste) ; Viviane RAVET (Saint-Hilaire de Pionsat) ; Pierrette RAY (Youx) ; Michel RIEU (Ayat-sur-Sioule) ; Alain ROBERT (Saint-Eloy-les-Mines) ; Jean-Marc SAUTERAU (Montaigut-en-Combraille) ; Didier SAVY (Youx) ; Marie-Thérèse SIKORA (Saint-Eloy-les-Mines) ; André VERGE (Biollet) ; André VERNADAT (Moureuille).

Etaient excusés avec procuration : Eva BERNARD (Saint-Eloy-les-Mines) procuration à Mme SIKORA ; Christopher DEMBIK (Saint-Eloy-les-Mines) procuration à Jacqueline DUBOISSET.

Etaient excusés sans procuration : Marc BEAUMONT (Virlet) ; Odette PEYRARD (Château-sur-Cher).

Etaient absents : Claude DUBOSCLARD (Bussières près Pionsat) ; Jacques THOMAS (Sainte-Christine).

Le Président, François BRUNET ouvre la séance en procédant à l'appel nominal puis choisi pour secrétaire de séance Karine BOURNAT GONZALES.

Le Président demande aux délégués communautaires de signer la feuille de validation du compte-rendu du conseil communautaire du 24 janvier 2017.

Madame RAY souhaite que soit ajouté et précisé dans le compte-rendu l'obligation ou non de la création d'un CIAS lorsque la collectivité possède au moins un établissement pour personnes âgées dépendantes.

Suite à cette modification, le compte-rendu est mis aux voix :

Adopté à l'unanimité

Centre intercommunal d'action sociale

Monsieur Henri DUBREUIL, Vice-Président en charge du pôle d'administration générale, a élaboré et distribué aux membres du conseil une note sur les CCAS et les CIAS afin que chacun soit informé des obligations liées à l'action sociale. La création d'un CIAS pour la Communauté de communes est donc obligatoire au vu de ses deux EHPAD (Menat et Saint-Gervais-d'Auvergne).

Le Président propose aux membres du conseil de procéder à l'élection des 16 membres élus du CIAS via un accord de scrutin de liste.

Il est proposé la liste suivante :

- FAVIER Bernard (Saint Priest)
- CHARTOIRE Guy (Durmignat)
- MAZUEL Daniel (Menat)
- SAUTERAU Jean-Marc (Montaigut)
- BOURNAT-GONZALEZ Karine (Neuf Eglise)
- ORIOL Laurence (Roche d'Agoux)
- POMPILI Michelle (St Eloy)
- DURIN Sylvain (Servant)
- DURON Annelise (Le Quartier)
- DUMAS Laurent (St Maigner)
- RIEU Michel (Ayat sur Sioule)
- DUBOSCLARD Claude (Bussières près Pionsat)
- DUVERGER Bernard (Teilhet)
- LELONG Jocelyne (Sauret Besserve)
- PAYRARD Odette (Château sur Cher)
- DAFFIX RAY Pierrette (Youx)

Adopté à l'Unanimité

Concernant la nomination des 16 membres nommés, ces derniers ne pourront être nommés que suite à la consultation des associations représentatives. Ce travail est en cours et sera présenté au prochain Conseil.

Les commissions obligatoires

Le Président demande aux membres de l'assemblée de se positionner sur les commissions obligatoires.

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) :

La CLECT est créée par le Conseil Communautaire qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Cette commission doit être composée de membres des Conseils Municipaux des Communes concernées, chaque Conseil Municipal devant disposer d'au moins un représentant au sein de la commission.

Il a été demandé aux communes par mail en date du 20 février de proposer 2 délégués par commune (1 titulaire et 1 suppléant).

Le Président propose la création de la CLECT et la composition suivante :

COMMUNE	Titulaire CLECT	Suppléant CLECT
Ars-les-Favets	DURIN Alain	BOUGAREL Joël
Ayat-sur-Sioule	RIEU Michel	GIMENEZ Alain
Biollet	SABY David	VERGE André
Bussieres près Pionsat	ARNAUD Philippe	DUBOSCLARD Claude
Buxieres-sous-Montaigut	WROBEL Philippe	OLLIER Roger
Charensat	BLANCHON François	LENOBLE Danielle
Château-sur-Cher	PAYRARD Odette	DUBUIS Robert
Durmignat	CHARTOIRE Guy	LEDUC Jean-Claude
Espinasse	ROSSIGNOL Patricia	GIDEL Marc
Gouttieres	CLUZEL Daniel	SEMONSUT Thierry
La Cellette	CAZEAU Jean-Claude	PECYNY Vincent
La Crouzille	MAGNIER Nicole	BARRAT Patrick

Lapeyrouse	VIRMONT Alain	LEITAO Martine
Le Quartier	DURON Annelise	BONHEUR Joël
Menat	BUISSON Bruno	MAZUEL Daniel
Montaigut-en-Combrailles	LEMPEREUR Claire	SAUTERAU Jean Marc
Moureuille	RAULT Nicole	VERNADAT André
Neuf-Eglise	BOURNAT GONZALEZ Karine	CHANNEBOUX Olivier
Pionsat	GAUMET Jérôme	DEFAYE Elyane
Roche-d'Agoux	VIDALENC Daniel	MERCIER Philippe
Sainte-Christine	THOMAS Jacques	ROCHON Bernard
Saint-Eloy-les-Mines	JOUHET Christian	MONTEIL Pierre
Saint-Gervais-d'Auvergne	GIRARD Michel	GAUVIN Jean-Noël
Saint-Hilaire	RAVET Viviane	HERVE Véronique
Saint-Julien-la-Geneste	POUMEROL René	PINGUET Bernard
Saint-Maigner	DUMAS Laurent	LAMBERT Jacqueline
Saint-Maurice-près-Pionsat	BRUNET François	FAURE Lionel
Saint-Priest-des-Champs	FAVIER Bernard	GOUYON Gilles
Sauret-Besserve	LELONG Jocelyne	ROYET Jean-Gabriel
Servant	CHAMPOMMIER Gilles	BOTTINI Gilles
Teilhut	CHARRAUD Daniel	DUVERGER Bernard
Vergheas	BREYNE Christian	LAGARDE Paul
Virlet	BEAUMONT Marc	JEDRZEJEWSKI Irène
Youx	DAFFIX RAY Pierrette	GRZYBOSKI Jean Jacques

Adopté à l'Unanimité

La Commission intercommunale des impôts directs (CIID) :

Il a été demandé aux communes par mail en date du 20 février de proposer des noms de personnes susceptibles d'être intéressées pour faire partie de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

Monsieur le Président propose la création d'une CIID présidée par le Président de la Communauté de Communes.

Il propose également de présenter au directeur départemental des finances publiques la liste suivante :

Commissaires titulaires (au nombre de 18) domiciliés dans le périmètre communautaire :

- Véronique LECLERC – Le Bourg – 63390 Ayat sur Sioule
- Michel NICOLAS – Chez Cagnot – 63700 Buxières sous Montaigut
- Robert POUCHOL – Couberteix – 63640 Charensat
- Vanessa BUNET – Le Clautrier – 63330 Château sur Cher
- Guy CHARTOIRE – Le Bourg – 63700 Durmignat
- Jacques BAUDET – Le Bourg – 63390 Gouttières
- Henri CASAUS – Chez Tullat – 63330 La Cellette
- Jean MICHEL – Chantagré – 63700 Lapeyrouse
- Annelise DURON – Les Roudérons – 63330 Le Quartier
- Bruno BUISSON – Les Cairelets – 63560 Menat
- Roger BERGER – rue Saint Bravy – 63330 Pionsat
- Laurent PERRIER – Bregiroux – 63330 Roche d'Agoux
- Paul GRAND – Le bourg – 63390 Sainte Christine
- Jérémie BESSEGE – Mazan – 63330 Saint Hilaire de Pionsat

- René POUMEROL – La Jonchère – 63390 Saint Julien la Geneste
- Michel BARRETTE – Villeromaine – 63330 Saint Maigner
- Jocelyne LELONG – Lotissement les Bouleaux – 63390 Sauret Besserve
- Daniel CHARRAUX – Le Peyroux – 63560 Theilhet

Commissaires titulaires (2) domiciliés hors du périmètre communautaire :

- Nicole MAGNIER – 7 place de rodade – 63100 Clermont Ferrand
- Gilles RIBOULET – 107 allée des côtes de chanturgues – 63000 Clermont Ferrand

Commissaires suppléants (au nombre de 18) domiciliés dans le périmètre communautaire :

- Jean Marie SIMON – Le Puy – 63390 Ayat sur Sioule
- Roger OLLIER – Lotissement Champ Bréniat – 63700 Buxières sous Montaigut
- Michèle DUBOISSET – Montaudot – 63640 Charensat
- Bernadette MEILHAUD – Le Theil – Château sur Cher
- Jean Claude LEDUC – Chez Voyon – 63700 Durmignat
- Patricia GOURSON – Le bois du Mas – 63390 Espinasse
- Jean Paul DURAND – Le Reverdel – 63390 Gouttières
- Mathieu GUILLOT – Peuchot – 63700 Lapeyrouse
- Jean Pierre ARNAUD – Le Bourg – 63560 Menat
- Jean Rémi CHAFFRAIX – Le Marthuret – 63330 Pionsat
- Daniel VIDALENC – Le Bourg – 63330 Roche d'Agoux
- Alain GUYOT – Les Abouranges – 63390 Sainte Christine
- Pierre MONTEIL – 42 rue Pasteur – 63700 Saint Eloy les Mines
- Brigitte ARNAUD – Les Sagnes – 63390 Saint Gervais d'Auvergne
- Mireille TAILHARDAT – Le Bourg – 63330 Saint Maigner
- Lionel FAURE – La Chaux – 63330 Saint Maurice près Pionsat
- Jean Pierre MAIGNOL – La Barge – 63640 Saint Priest des Champs
- Jean Jacques GRZYBOSKI – 7 rue des roses – 63700 Youx

Commissaires suppléants (2) domiciliés hors du périmètre communautaire :

- Michel VERSEPUY – 10 allée des Saules – 63200 Mozac
- Bernard DUVERGER – La Grange – 03420 Marcillat en Combraille

Adopté à l'Unanimité

La Commission d'appel d'offre (CAO) :

Il appartient au Conseil Communautaire d'élire en son sein 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Lors de leur réunion du 24 février 2017 une seule liste est proposée à savoir :

	Nom Prénom	Fonction
Membres titulaires	ROBERT Alain	1 ^{er} Vice-Président
	FAVIER Bernard	2 ^{ème} Vice-Président
	DUBREUIL Henri	3 ^{ème} Vice-Président
	DURIN Sylvain	Maire petite commune rurale
	CHARTOIRE Guy	Maire petite commune rurale
Membres suppléants	GAUMET Jérôme	4 ^{ème} Vice-Président - Maire petite commune rurale
	DUVERGER Bernard	5 ^{ème} Vice-Président
	MAGNIER Nicole	7 ^{ème} Vice-Président
	BLANCHON François	Maire petite commune rurale
	CAZEAU Jean-Claude	Maire petite commune rurale

Cette liste est élue à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délégations de pouvoir

Il a été proposé aux membres du Conseil, les délégations de pouvoir suivantes :

Délégations de pouvoir au Président :

- Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de réaliser les lignes de trésoreries dans les limites fixées par les délibérations approuvant le budget et les décisions modificatives

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, ainsi que toute décision concernant les avenants aux marchés, sous réserve que les crédits soient inscrits au budget.

- Passer les contrats d'assurances et Procéder à l'encaissement des chèques reçus ou à recevoir de la part des assureurs pour le remboursement de sinistres ou de dommages.

- Procéder au règlement des dommages provoqués par des véhicules de la Communauté de Communes dans la limite de 50 000 €.

- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires.

- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

- Déposer tous permis de construire, d'aménager ou de démolir ainsi que toutes déclarations préalables relatifs aux constructions nouvelles ou aménagements de bâtiments communautaires existants dès lors que l'opération a fait l'objet d'un accord de principe.

- Renouveler l'adhésion de la Communauté de Communes aux associations dont elle est membre.

- Signer l'ensemble des conventions de location, de prêt ou de mise à disposition des bâtiments et équipements intercommunaux.

- Signer les baux commerciaux et d'habitation.

Délégations de pouvoir au bureau :

- Fixer les tarifs des droits prévus au profit de la communauté de communes qui n'ont pas un caractère fiscal
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 5 000 €.
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Communauté de Communes à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes.
- Intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou défendre la communauté de Communes dans les actions intentées contre elle, y compris la constitution de partie civile, à chaque fois qu'une telle action est jugée nécessaire.
- Donner, en application de l'article L324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la Communauté de Communes préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.
- Signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux.
- Exercer le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du code de l'urbanisme
- Exercer le droit de priorité défini aux articles L.240-1 à L.240-3 du code de l'urbanisme

Adopté à la majorité (2 abstentions)

Présentation des commissions thématiques

Les délégués communautaires ont été sollicités pour s'inscrire dans un ou plusieurs groupes de travail :

- Développement économique
- Développement et aménagement de l'espace
- Culture
- Tourisme
- Enfance – Jeunesse
- Habitat – Cadre de vie

Il n'a pas été proposé de créer de groupe de travail dédié aux finances, car le Président souhaite que le Bureau Communautaire soit la cellule de réflexion sur les finances.

De plus, certains groupes de travail pourront, en fonction des besoins, être par la suite scindés en deux, comme par exemple le groupe de travail « développement économique » qui pourrait être divisé en « développement économique » d'une part, et « agriculture et forêt » d'autre part.

Les groupes de travail devront être finalisés au plus tôt afin que ces derniers puissent être opérationnels au plus vite.

Création du poste de Directeur des Services

Au cours des groupes de travail concernant la fusion-extension des quatre anciennes collectivités, il avait été décidé de procéder au recrutement d'un Directeur Général des Services. Un recrutement dans ce sens a été lancé. Suite aux candidatures, le Président et les Vice-Présidents ont effectué les entretiens d'embauche. Le Président expose qu'il y a lieu d'ouvrir un poste de Directeur Général des Services - emploi fonctionnel de type "Directeur territorial". Une candidature d'une personne titulaire correspond à la recherche et aux besoins de la collectivité. Son recrutement s'effectuerait par le biais d'un détachement de longue durée (durée supérieure à 6 mois). M^{me} LELONG demande le coût de ce recrutement. Le Président répond que les prétentions salariales de ce candidat sont dans les estimations de ce type de poste, soit environ 4 100 euros net mensuel.

Le Président indique que ce type de poste implique en sus le versement de prime de responsabilité dans la limite de 15%.

Adopté à la majorité (2 abstentions)

Contrat Ambition Région

Une première liste des différents projets éligibles au contrat ambition région (CAR) 2017-2020 sont explicités. L'intérêt communautaire des projets est précisé afin d'être inscrits au CAR.

Concernant le projet de modernisation du maintien à domicile, il s'agit de la mise en place du projet domapass

Concernant le projet espace de vie rurale sur Saint Gervais, il s'agit de la réhabilitation de la salle de fêtes de Saint Gervais d'Auvergne afin de créer un lieu de vie, en milieu rural, dynamique pour les rencontres, les événements et les associations du territoire.

Les délégués communautaires autorisent le Président à signer le Contrat Ambition Région.

Adopté à l'unanimité

Maison des entreprises de La Vernade

Le Président informe les délégués communautaires que, suite au transfert de l'agence JALICON à la SASU PERICHON-JALICON, un avenant de transfert du marché initial de maîtrise d'œuvre entre l'agence JALICON et la SASU PERICHON-JALICON est nécessaire.

Le Président demande aux délégués d'approuver ce marché de transfert de maîtrise d'œuvre et de l'autoriser à signer tout document afférent à cet avenant de transfert.

Adopté à l'unanimité

Bâtiment communautaire de la Boule

Le Vice-Président développe les problématiques de désenfumage du bâtiment et la nécessité de changer 5 lanterneaux avec mise en place d'armoires CO2. Plusieurs devis ont été obtenus. Le devis de l'entreprise Pascal Chereau Incendie (PCI) pour un montant de 11 700,00 € HT (14 040,00 € TTC) est le plus intéressant.

Il est demandé par les délégués, la date de construction du bâtiment et le nom de l'entreprise ayant installée ces lanterneaux apparemment initialement défectueux, afin de pouvoir se retourner sur les assurances.

Il est précisé que le bâtiment a été achevé en décembre 2007. L'entreprise ABC Construction, qui a construit le bâtiment, ayant déposé le bilan, il est impossible de se retourner contre elle. Toutefois, des recherches seront réalisées sur leur assurance afin de faire déclencher la garantie décennale.

Adopté à la majorité (3 abstentions)

Zone d'activités des Fayes à Pionsat

La surface de plancher disponible sur la Zone d'Activités est de trop faible importance et participe à la difficulté pour certaines demandes de permis de construire d'obtenir un avis favorable.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à déposer une demande de modification du Permis d'Aménager de la ZA des Fayes et d'apporter des modifications au règlement de la Zone d'Activités, afin de mieux l'adapter aux besoins des nouveaux colotis.

Pour la modification du Permis d'Aménager et la révision du règlement de la ZA après analyse des demandes des nouveaux colotis (comprenant la participation à 4 réunions), il est proposé de retenir le devis du Cabinet Bisio et Associés pour un montant de 4 272,00 € TTC.

Il est précisé que des aménagements seront peut-être à prévoir par la suite, dans l'objectif d'adapter la capacité des réseaux (eaux pluviales).

Adopté à l'Unanimité

Via Ferrata

Il est présenté, le plan de financement prévisionnel de l'aménagement d'une Via ferrata sur la commune de Servant. Ce plan de financement est nécessaire afin de réaliser les demandes de subventions au projet. Il est également demandé l'autorisation de signer une convention de mise à disposition à titre gratuit de la parcelle (il s'agit d'une falaise rocheuse) entre la Communauté de communes et la commune.

Monsieur CHARTOIRE, demande des précisions concernant cette convention de mise à disposition. Il s'agit d'un conventionnement de deux ans pour l'instant. Si le projet aboutit, un conventionnement plus pérenne sera à envisager(de type bail emphytéique,...)

Adopté à l'Unanimité

Hôtel restaurant "A la Queue du Milan" à Pionsat

Le bail commercial de l'établissement indique une révision des loyers tous les 3 ans. Il est proposé aux délégués de ne pas procéder cette année à la révision et de maintenir le **loyer à 1 587,90 € HT (1 905,48 € TTC) par mois**. Il est proposé d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant correspondant.

Adopté à l'Unanimité

Création des régies

Il est proposé aux délégués d'approuver la création des trois régies existantes sur le territoire. Cette création est nécessaire pour le trésor Public et concerne :

- Spectacle (médiathèque St-Eloy),
- Abonnement, impression et cartes perdues (Médiathèque St-Eloy)
- Régie de recettes « salle multimédia » (service multimédia Espinasse)

Il est demandé des précisions sur la salle multimédia. Il s'agit d'une salle informatique ouverte au public 20h/semaine. La salle est située à côté de l'école. Yvan COSTE actuellement en contrat aidé en assure la gestion et l'animation.

Il est proposé aux délégués d'accorder à l'ensemble des régisseurs de la Communauté de Communes une indemnité de responsabilité, dans le respect du barème en vigueur comme cela est la règle.

Adopté à l'Unanimité

Tarifs des régies

Il est proposé de conserver les anciens tarifs pour toutes les régies.

Adopté à l'Unanimité

Attributions de compensation provisoires aux communes

Dans le cadre de la fusion-extension, il est proposé le principe de base suivant : les attributions de compensation versées ou perçues à compter de 2017 sont égales aux attributions de compensation que versaient ou percevaient les EPCI en 2016. A cela s'ajoute la compensation de la quote-part du taux communal de TH pour les Communes issues de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy et la Commune de Virlet (produits de référence de 2011) ainsi que la compensation des produits de CFE et de CVAE pour la Commune de Virlet.

Les montants d'attribution de compensation provisoires seront notifiés aux communes.

Adopté à la majorité (2 abstentions)

Associations "La Clé des champs" et AFJC

Dans le cadre de la compétence enfance-jeunesse, le précédent Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy avait décidé d'accorder, aux associations AFJC et La Clé des Champs, un acompte mensuel de 1/12 de la subvention attribuée en 2015. Ceci pour leur permettre de mener à bien leurs activités dans l'attente du vote du budget et de la nouvelle subvention. Il est proposé de reconduire cette disposition pour l'année 2017, en sachant que la compétence optionnelle reste à définir par l'assemblée délibérante.

L'acompte mensuel pour 2017 est de :

- AFJC : 34 548.38 €

- La Clé des Champs : 12 916.66 €

Il est demandé au Conseil Communautaire d'autoriser le versement des acomptes ci-dessus aux associations dans l'attente du vote du budget et de la définition de la compétence Enfance/Jeunesse et Petite Enfance.

Adopté à l'Unanimité

Centre de loisirs de La Passerelle

Il est demandé au Conseil Communautaire d'autoriser la signature de la convention pour les enfants allant au centre de loisirs de La Passerelle (enfants issus des 2 écoles de Menat et Servant), pour la période allant jusqu'à la fin août 2017. Cette convention permet aux familles de pouvoir bénéficier des tarifs enfants résidents de la Communauté de communes. La Communauté de communes prend en charge le déficit de 1,76 € /heure/enfant.

Une décision devra être prise afin de prendre en charge ces enfants dans les centres de loisirs du territoire dès la rentrée scolaire.

Adopté à l'Unanimité

Départ de M. Bodeau

Saison culturelle

La préparation de la prochaine saison culturelle est en cours d'élaboration. Il est demandé au Conseil Communautaire de prendre une décision de principe quant au budget alloué en 2017 pour les animations, la programmation culturelle et la médiathèque intercommunale.

A crédits constants, les montants proposés sont les suivants :

➤ Budget animations :

○ Maison de Pays : 10 000 €,

- Animation en Cœur de Combrailles : 3 800 €,
- Budget culturel – programmation :
 - Menat : 20 000 €,
 - Animation en Cœur de Combrailles : 23 830 €,
 - St Eloy les Mines : 40 000 € en intégrant l'achat de fonds documentaires de la médiathèque.

Cette décision de principe correspond à l'équivalent du budget 2016.

Cette décision permet le maintien de la subvention annuelle pour les deux associations : ACDC et maison de Pays.

Madame BOURNAT GONZALEZ demande si comme cela existait auparavant sur la Communauté de Communes de Menat, une prise en charge d'une partie des frais de déplacements serait assurée par la collectivité afin de permettre aux enfants du territoire de se rendre aux spectacles proposés. Il est répondu que cela sera un point de discussion du groupe de travail culture.

Adopté à l'unanimité

SIEG

Suite au courrier du 19 janvier dernier, M. Veissière, Président du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy de Dôme, le Bureau communautaire propose M. Laurent DUMAS comme membre titulaire, et M. Daniel CLUZEL comme membre suppléant.

Adopté à l'Unanimité

SMAD des Combrailles

Fonds A 89

Il est proposé au conseil communautaire que la Communauté de Communes du Pays de St Eloy de contribuer au fond A 89 à hauteur de 0.50% de la contribution économique territoriale.

Il est demandé d'approuver le mode opératoire et le règlement intérieur et d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'Unanimité

Service informatique

Il est proposé au conseil communautaire d'adhérer au service informatique du SMADC afin d'assurer :

- La maintenance et l'assistance pour les logiciels de gestion
- La maintenance des matériels
- L'accès et la maintenance du logiciel de cadastre

Le montant de la cotisation informatique pour 2017 est de 8 054,19 € (pour rappel les cotisations cumulées de la Communauté de Communes de Cœur de Combrailles, de Pionsat et du Pays de Menat étaient de 7 869,47 € en 2016).

Adopté à l'Unanimité

Retrait de la commune de Saint Julien Puy Lavèze,

Par courrier du 12 janvier dernier, le président du SMADC des Combrailles indique que la commune de Saint Julien Puy Lavèze a sollicité son retrait du SMADC par délibération en date du 31 octobre 2016.

Il est demandé au conseil communautaire de donner son avis sur cette demande de retrait.

Adopté à l'Unanimité

Programme Leader

Certaines anciennes communautés de communes avaient déposé auprès du GAL « Pays des Combrailles » un ou plusieurs dossiers sollicitant une aide financière de l'Union Européenne.

Il est proposé au conseil communautaire de maintenir les dossiers de demande d'aide suivants :

- Etude technique et environnementale d'une Via Ferrata (déposé le 7/08/2015 par la CC du Pays de Menat)

- Etude de programmation et de faisabilité à vocation économique et touristique (déposé le 28/01/2016 par la CC du Pays de Menat)

- Conception et fabrication de signalétique touristique environnementale (déposé le 13/09/2016 par la CC du Pays de Menat)

- Restructuration du centre de loisirs La Clé des Champs (déposé le 4/05/2016 par Saint Eloy Communauté)

Travaux de couverture de l'ensemble, ravalement de la façade, remplacement des menuiseries extérieures, travaux en rez-de-chaussée (accessibilité WC, réfection du sol et reprise de peinture) et l'aménagement des combles.

Plan de financement :

Dépenses :	220 000 € HT
Recettes :	66 000 € Région
	110 000 € Leader
	44 000 € autofinancement

Adopté à l'Unanimité

Création d'un Comité Technique (CT) et d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) commun avec le CIAS

Au vu du nombre d'agent (près de 180), le Bureau Communautaire propose :

- La création d'un Comité Technique unique pour la Communauté de Communes et le CIAS,
- La création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail unique pour la Communauté de Communes et le CIAS,

Conformément à l'article 2 du décret 2011-2010 du 27 décembre 2011, le nombre de représentants de ces instances sera fixé après consultation des organisations syndicales (dans le cadre du protocole d'accord préélectoral).

Adopté à l'Unanimité

Remboursement des frais de déplacement

Les agents de la Communauté de Communes sont amenés à utiliser leur véhicule personnel pour se déplacer pour des missions relatives à leur emploi.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser la prise en charge des frais de déplacement et de repas engagés par les agents de la Communauté de Communes dans le cadre de leurs missions, aux tarifs et selon la réglementation en vigueur (crédits inscrits à l'article 6251 des prochains budgets), et de demander à ce que les agents concernés se chargent de souscrire auprès de leur assureur personnel une couverture spécifique.

Adopté à l'Unanimité

PLU

Pour acter l'opposition des communes au transfert de la compétence PLU Intercommunal au 27 mars 2017, il faut qu'au moins 25% des communes représentant au moins 20 % de la population totale des communes de l'intercommunalité s'y oppose dans les 3 mois précédant la date du 27 mars 2017 (soit des délibérations datées d'après le 27 décembre 2016).

Pour la CCPSE :

25% des communes, soit 9 communes. Actuellement 13 communes ont répondu à cette opposition

20% de la population, soit 3 228 habitants

Les seuils étant atteints, l'opposition des communes au transfert de la compétence PLU Intercommunal est donc actée.

Questions diverses

Madame RAY intervient sur les instructions de permis de construire. Une expérimentation est actuellement menée sur le territoire des Combrailles (SMADC) avec le Département du Puy-de-Dôme. Il s'agit de la mise en place d'un service d'ingénierie pour l'instruction des permis de construire et par la suite éventuellement de la voirie. Il ne s'agit pas de la mise en place de maîtrise d'œuvre mais de pouvoir bénéficier des compétences techniques des agents de l'Etat qui pourraient assurer l'instruction des dossiers. Cela nécessite deux agent à minima. Cette instruction concerne les communes qui possèdent un document d'urbanisme à l'exception des communes en RNU.

Une question est posée concernant le nom de la Communauté de communes. Il est rappelé que suite à la mise en place du nouvel exécutif, des propositions de nouveaux noms seront proposés ultérieurement.

Ce dernier terme abordé, le conseil est clos.